

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0615-05

À une séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 juin 2015 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire
Madame Caroline Charette, commissaire représentante du comité de parents
Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Alain Gervais, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Monsieur Mario Lebel, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents
Madame Nicole Trudel, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 260 0615 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0615-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.1 Dossier - Agrandissement de l'école Sainte-Marie

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION 261 0615 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0615-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

Aucune intervention.

3.1 Période de questions réservée à l'assistance

Aucune intervention.

3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Aucune représentation.

4. Sujets présentés par la présidence

4.1 Condoléances

RÉSOLUTION 262 0615 :

CONSIDÉRANT que madame Pierrette Nobert Plourde, enseignante à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Caroline Charette PROPOSE que des condoléances soient transmises à la famille de madame Nobert Plourde.

Adoptée à l'unanimité.

5. Sujets présentés par les commissaires

5.1 Dossier - Agrandissement de l'école Sainte-Marie

Monsieur Alain Gervais s'enquiert des développements dans le dossier de la demande d'agrandissement de l'école Sainte-Marie. Monsieur Jean-Yves Laforest mentionne qu'il n'y a eu, tant au niveau politique qu'administratif, aucune information quant à l'acceptation ou le refus de la demande d'agrandissement.

6. Sujets présentés par la direction générale

6.1 Demande de congé sans traitement - Personnel cadre

RÉSOLUTION 263 0615 :

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille, directeur d'école, a présenté une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à monsieur Stéphane Robitaille, directeur d'école, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, à raison de 10 % de tâche.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Programme de départ volontaire - Démission

RÉSOLUTION 264 0615 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de mesures de résorption de personnel aux fins de l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour 2015-2016, que la Commission scolaire a élaboré un programme de départ volontaire;

CONSIDÉRANT que les demandes d'admissibilité à ce programme sont conditionnelles à l'acceptation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à une demande d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit acceptée, dans le cadre du programme de départ volontaire, la démission suivante :

- Madame Nicole Gélinas-Dostaler, animatrice de vie culturelle, en vigueur le 30 juin 2015;

QU'il demeure entendu que la démission afférente aux fins de retraite soit sous réserve de la confirmation de la CARRA de l'admissibilité de la personne à une telle retraite à la date effective;

QUE, par suite, soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu, lequel est versé à son dossier.

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)

Aucun sujet.

8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

8.1 Bail pour Lancement d'une entreprise

RÉSOLUTION 265 0615 :

CONSIDÉRANT que le partenariat entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy n'est pas renouvelé concernant le programme d'ASP en Lancement d'une entreprise;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie occupait des locaux au CFP Bel Avenir pour dispenser cette formation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy n'a plus de locaux disponibles à mettre à notre disposition;

CONSIDÉRANT les besoins de locaux pour continuer à respecter notre offre de services pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 33 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, que tout contrat conclu pour une durée de plus de trois (3) ans doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les Services des ressources matérielles et de l'informatique soient autorisés à conclure l'entente du bail avec le groupe corporatif Olymbec;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Démarche de qualité de la méthode 5 S

RÉSOLUTION 266 0615 :

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a entrepris une démarche d'amélioration continue accompagné par le groupe Carpentier Lean Conseils inc.;

CONSIDÉRANT que l'équipe des enseignants en mécanique de véhicules lourds a travaillé avec le groupe-conseil pour implanter la méthode 5 S à l'intérieur de leurs ateliers;

CONSIDÉRANT que l'approche favorise une participation importante pour le personnel du centre, qui sera axée sur l'implication des gens et la valorisation au travail;

CONSIDÉRANT que le groupe Carpentier Lean Conseils inc. propose des solutions d'aménagement et de rangement à même les équipements en place dans les ateliers;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces pièces adaptées entraînerait une dépense supérieure au seuil établi par la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire de l'Énergie, pour les contrats pouvant être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 13 de ladite Politique, que le conseil des commissaires peut autoriser une dérogation à celle-ci dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, dans la mesure où la dépense totale est inférieure au seuil prévu par les accords intergouvernementaux applicables au type de contrat;

CONSIDÉRANT que le coût d'aménagement est d'environ 27 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le Carrefour Formation Mauricie soit autorisé à conclure une entente de gré à gré avec le groupe Carpentier Lean Conseils inc. pour l'acquisition des aménagements nécessaires à l'implantation de la méthode 5 S;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sujets présentés par le Secrétariat général et Communications

Aucun sujet.

10. Sujets présentés par les Services des ressources financières

Aucun sujet.

11. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

11.1 Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien - Services directs aux élèves

RÉSOLUTION 267 0615 :

CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Guillaume Frigon-Gélinas PROPOSE que soit adopté le Plan d'effectifs du personnel de soutien - Services directs aux élèves pour l'année 2015-2016, tel que décrit au document 0615-03 .

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Fin d'emploi - Inaptitude au travail

RÉSOLUTION 268 0615 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a épuisé les bénéfices d'assurance-salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que ce membre a également épuisé tous les bénéfices reliés à la convention collective;

CONSIDÉRANT, selon les rapports médicaux, que cette personne salariée est inapte au travail;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier concerné et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soit mis fin, au 30 juin 2015, au lien d'emploi de monsieur Serge Carignan, ouvrier certifié d'entretien aux Services des ressources matérielles du centre administratif de Shawinigan.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Ajouts au plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général

RÉSOLUTION 269 0615 :

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général le 28 avril 2015 (résolution 212 0415);

CONSIDÉRANT, par suite de l'analyse des besoins, que l'ajout de postes est requis;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit autorisé l'ajout des postes suivants :

- Surveillant d'élèves, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan;

- Surveillant d'élèves, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Engagement - Personnel de soutien

RÉSOLUTION 270 0615 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE l'engagement de madame Marie-Christine Lacombe, technicienne en administration, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services des ressources matérielles et de l'informatique au centre administratif de Shawinigan, et ce, dès le 29 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

12. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique

Aucun sujet.

13. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

14. Sujets divers

Aucun sujet.

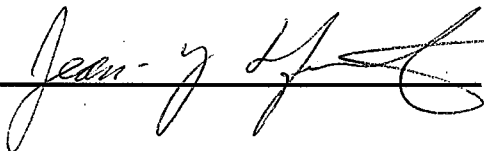
15. Séance déclarée ajournée ou close

RÉSOLUTION 271 0615 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE, vers les 20 h, que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

